

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 19 février 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens) »

NOR : *ESRS1926845A*

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 643-1 à D. 643-35 ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens) »,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'annexe 2 *c* relatives au règlement d'examen sont remplacées par celles figurant à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La liste des connaissances et capacités relatives aux modules communs transversaux aux trois options de la première situation d'évaluation de la sous-épreuve de physique-chimie U32, définie à l'annexe 2 *d* relative à la définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation, est remplacée par la liste figurant ci-après :

- S4.1 – Energie
- S4.2 – Distribution de l'énergie électrique
- S4.5 – Capteurs et chaîne de mesures
- S4.6 – Les ondes mécaniques
- S4.7.1 – Thermodynamique : fondamentaux
- S4.8 – Transferts thermiques
- S4.9 – Mécanique des fluides
- S4.12 – Chimie : oxydoréduction.

Art. 3. – Les dispositions de l'annexe 2 *d* relatives à la définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation sont complétées par les dispositions suivantes :

« EF1 Epreuve facultative de langue vivante

Unité UF1

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée de 20 minutes précédée de 20 minutes de préparation. L'épreuve orale consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés. La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement autre que la langue anglaise. »

Art. 4. – Le tableau de correspondance entre épreuves des trois options du BTS « maintenance des systèmes » figurant à l'annexe 4 est supprimé.

Art. 5. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session d'examen 2020.

Art. 6. – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 décembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*
A.-S. BARTHEZ

ANNEXE
RÈGLEMENT D'EXAMEN
Brevet de technicien supérieur spécialité « maintenance des systèmes »

Nature des épreuves	Candidats					
	Unités	Coef.	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, non habilités) Formation professionnelle continue (établissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance	Durée
E1 – Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite	4 h
E2 – Langue vivante étrangère 1 : Anglais (1)	U2	2	CCF 2 situations	CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation
E3 – Mathématiques - Physique et chimie		4				
Sous-épreuve : Mathématiques	U31	2	CCF 2 situations	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
Sous-épreuve : Physique et chimie	U32	2	CCF 2 situations	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
E4 – Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien	U4	6	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	4 h
E5 – Maintenance corrective et organisation		6				
Sous-épreuve : Maintenance corrective d'un bien	U51	3	CCF 2 situations	CCF 2 situations	Ponctuelle pratique	4 h
Sous-épreuve : Organisation de la maintenance	U52	3	CCF 1 situation	CCF 1 situation	Ponctuelle pratique	2 h
E6 – Maintenance préventive et amélioration		6				
Sous-épreuve : réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel	U61	2	Ponctuelle orale	CCF 1 situation	Ponctuelle orale	20 mn

BTS maintenance des systèmes Option B systèmes énergétiques et fluidiques EPREUVES	Candidats					
	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités			Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)		
	Nature des épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme
E1 – Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite
E2 – Langue vivante étrangère 1 : Anglais (1)	U2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation
E3 – Mathématiques - Physique et chimie		4				
Sous-épreuve : Mathématiques	U31	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite
Sous-épreuve : Physique et chimie	U32	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite
E4 – Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien	U4	6	Ponctuelle écrite	4 h	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite
E5 – Maintenance corrective et organisation		6				
Sous-épreuve : Maintenance corrective d'un bien	U51	2	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle pratique
Sous-épreuve : Organisation de la maintenance	U52	2	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle pratique
Sous-épreuve : Conduite d'une installation	U53	2	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle pratique
E6 – Maintenance préventive et amélioration		6				
Sous-épreuve : Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel	U61	2	Ponctuelle orale	20 mn	CCF 1 situation	Ponctuelle orale
Sous-épreuve : Étude et réalisation d'une amélioration de maintenance en milieu professionnel	U62	4	Ponctuelle orale	30 mn	CCF 1 situation	Ponctuelle orale
EF1 – Langue vivante facultative (2) (3)	UF1		Ponctuelle orale	20 min de préparation + 20 min	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale

(1) La deuxième situation de CCF d'expression et d'interaction orale en anglais peut être associée à la soutenance de stage et partagée avec la sous-épreuve « Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel » unité U61.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais.

(3) Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

BTS Maintenance des systèmes Option C Systèmes éoliens ÉPREUVES	Candidats					
	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités			Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)		
	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée
Nature des épreuves						
E1 – Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	Ponctuelle écrite 4 h
E2 – Langue vivante étrangère 1 : Anglais (1)	U2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min + 30 min de préparation
E3 – Mathématiques - Physique et chimie		4				
Sous-épreuve : Mathématiques	U31	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite 2 h
Sous-épreuve : Physique et chimie	U32	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle écrite 2 h
E4 – Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien	U4	6	Ponctuelle écrite	4 h	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite 4 h
E5 – Maintenance corrective et organisation		6				
Sous-épreuve : Maintenance corrective d'un bien	U51	3	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle pratique 4 h
Sous-épreuve : Organisation de la maintenance	U52	3	CCF 1 situation		CCF 1 situation	Ponctuelle pratique 2 h
E6 – Maintenance préventive et amélioration		6				
Sous-épreuve : Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel	U61	3	Ponctuelle orale	20 mn	CCF 1 situation	Ponctuelle orale 20 mn
Sous-épreuve : Etude et réalisation d'une amélioration de maintenance en contexte professionnel	U62	3	Ponctuelle orale	30 mn	CCF 1 situation	Ponctuelle orale 30 mn
EF1 – Langue vivante facultative (2) (3)	UF1		Ponctuelle orale	20 min de préparation + 20 min	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale 20 min de préparation + 20 min

(1) La deuxième situation de CCF d'expression et d'interaction orale en anglais peut être associée à la soutenance de stage et partagée avec la sous-épreuve « Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel » unité U61.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais.

(3) Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.